



Le Trégarvanais

Journal d'information municipale Janvier 2022



Editorial

par Rémi Carpentier, maire

Chères Trégarvanaises, chers Trégarvanais,

Les dernières annonces gouvernementales avec leur lot de restrictions interdit encore cette année les cérémonies de présentation des vœux du Maire aux administrés.

C'est donc par le biais du Trégarvanais que le Conseil Municipal se joint à moi pour vous souhaiter une très belle année 2022. Que cette année soit propice à la réalisation de tous vos projets, qu'ils soient personnels ou professionnels.

La municipalité souhaite vous inviter à prendre part à la vie communale en soumettant vos idées de projets ou de travaux qui pourraient participer à l'amélioration du cadre de vie et au mieux-vivre à Trégarvan. Ces propositions, anonymes ou non, selon votre choix, seront examinées par le Conseil Municipal et vous serez informés des décisions prises au travers du bulletin municipal.

Enfin, je souhaite la bienvenue aux nouveaux habitants qui ont choisi de s'installer et de vivre sur notre si belle commune.

Bonne année et surtout une bonne santé pour 2022 !

Permanences des élus

Maire, Rémi Carpentier : mardi, mercredi, jeudi et vendredi de 10h à 12h.

1 ère adjointe, Geneviève Goarzin : lundi de 10h à 12h.

2ème adjoint, Jérémie Mansion : mardi de 9h30 à 11h45.

Secrétariat

Madame Loc'h Véronique vous accueillera : le lundi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h30

le jeudi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h30

Le vendredi de 9h à 12h

Tél: 02 98 26 02 06

courriel : mairie.tregarvan@wanadoo.fr

Inscription sur les listes électorales

Pour faire valoir votre droit de vote, les inscriptions sont possibles :

- jusqu'au **04 mars 2022** pour l'élection présidentielle

- jusqu'au **06 mai 2022** pour les élections législatives

Munissez-vous d'un justificatif d'identité et de domicile

Visite de Mme la Sous-Préfète

Mme la Sous-préfète nous a rendu visite le 14 décembre de 9h à 10h30 environ.

Nous lui avons présenté la commune ainsi que les projets pour 2022.



Journée citoyenne

Le mercredi 20 octobre, bénéficiant d'une trêve météorologique avant l'arrivée de la tempête Aurore, une douzaine de citoyens s'est retrouvée au cimetière afin de le rendre plus présentable pour les fêtes de la Toussaint.

Repas des Anciens



Le dimanche 28 novembre, la municipalité avait donné rendez-vous aux aînés de plus de 70 ans au centre de vacances de Kerbeuz afin d'y déguster un Kig ar farz. Nous étions 18 personnes dont 10 aînés et 4 accompagnants.

Café Discut'

L'équipe de **Polysonnance** vous invite à une rencontre/échanges autour d'un café, d'un thé, d'un jeu de société, le **jeudi 20 janvier de 16h à 17h** dans la **salle communale**.

Cette animation est gratuite et ouverte à toutes et à tous.

Compte Rendu du Conseil Municipal du 6 Décembre 2021

TRAVAUX A LA MAIRIE : APPROBATION DU PROGRAMME DE TRAVAUX ET DU PLAN DE FINANCEMENT

Les travaux prévus sont les suivants :

- Toiture : remplacement des 2 vélux du secrétariat et de gouttières.
- Plomberie : installation d'un chauffe-eau dans les sanitaires et remplacement d'un radiateur dans la salle du conseil
- Isolation des combles
- Installation de la télésurveillance
- Fourniture et pose d'une armoire forte

Le plan de financement proposé est le suivant :

Dépenses	Financement
Toiture : 4 795.80 € Plomberie : 1 021.54 € Isolation : 2 153.86 € Télésurveillance : 951.40 € Installation armoire forte : 1 295.00 €	DETR 50% : 5 250 € Conseil Départemental 30% : 3 150 € Autofinancement 20% : 2 100 €
Total : 10 217.60 € arrondis à 10 500 €	Total : 10 217.60 € arrondis à 10 500 €

Les subventions prévues sont donc sollicitées auprès de la Préfecture et du Conseil Départemental

ACQUISITION DE JEUX EXTERIEURS – APPROBATION DU PROJET ET DU PLAN DE FINANCEMENT

Il est proposé au Conseil d'installer des jeux extérieurs pour les enfants. Ces jeux seront installés aux abords du parking de la cale.

Le plan de financement proposé est le suivant :

Dépenses	Financement
Acquisition et pose des jeux et des dalles amortissantes : 12 623 € Majoration coût matières premières si commande après le 31/12/2021 : 1 377 €	DETR 40% : 5 600 € Conseil Départemental 40% : 5 600 € Autofinancement 20% : 2 800 €
Total : 14 000 €	Total : 14 000 €

Les subventions prévues sont donc sollicitées auprès de la Préfecture et du Conseil Départemental

CONTRATS D'ASSURANCE DE LA COMMUNE

Les contrats d'assurance de la commune sont confiés à Groupama pour un montant annuel de 2 996.04 € avec effet au 01/01/2022 jusqu'au 31/12/2025.

CONTRAT D'ACQUISITION DE LOGICIELS MAIRIE ET DE PRESTATIONS DE SERVICES

Le contrat avec Segilog Berger-Levrault est renouvelé pour une durée de 3 ans et un montant annuel de 1 494.00 € HT pour la cession du droit d'utilisation et de 166.00 € HT. pour la maintenance-formation.

CONVENTION DE TELETRANSMISSION DES ACTES SOUMIS AU CONTROLE DE LEGALITE

Le Conseil acte la signature de la convention avec la Préfecture pour la transmission des actes par voie dématérialisée.

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Sont accordées les subventions suivantes :

	Subvention 2021
Comité de développement des Agriculteurs du Pays de Châteaulin	44.00 €
Entraide Cancer en Finistère	40.00 €
ADAPEI du Finistère	40.00 €
Les Restaurants du Coeur	40.00 €
Association France Alzheimer	40.00 €
Association Foncière de Remembrement Trégarvan	1 330.00 €
Secours Populaire de Châteaulin	40.00 €
Crèche parentale « une autre histoire »	100.00
TOTAL	1 674.00 €

PROPOSITIONS DE COUPES 2022 DANS LA FORET COMMUNALE

Est validée la proposition de l'ONF pour des coupes « irrégulières » dans la forêt communale sur une surface de 8.67 ha.

DEFINITION DES HORAIRES D'ECLAIRAGE PUBLIC

Sont prévus les horaires d'éclairage suivants en période hivernale :

- Armoire route du Ster : allumage : 6h50 – Extinction : 21h00
- Armoire Toul Ar Gloët : allumage 7h00 – Extinction : 20h00
- Armoire Keranquere : extinction totale

ACQUISITION DE PETIT OUTILLAGE

Est validée l'acquisition d'un pack d'outils pour l'employé technique pour un montant de 1 746.23 € H.T.

CONTRAT DE MAINTENANCE DES INSTALLATIONS DE CHAUFFAGE, VENTILATION, EAU CHAUDE SANITAIRE ET PROTECTION INCENDIE

Est validée la proposition d'un contrat de maintenance avec l'entreprise EUROÉNERGIE pour un montant annuel de 380 € H.T.

CONTRAT DE LOCATION DU COPIEUR DE LA MAIRIE

Est validé le contrat de location du copieur avec la société RICOH pour une durée de 45 mois et pour un coût annuel de 125.30 € H.T. et un coût copie de 0.00587 € HT. pour le noir et blanc et de 0.05081.€ H.T. pour la couleur.

SUBVENTION ACCORDEE AUX FOYERS POUR GRILLAGER LES CHEMINEES

Le Conseil décide d'attribuer une subvention d'un montant de 50 € par propriétaire qui aura fait grillager ses cheminées, subvention qui sera versée sur présentation de la facture des travaux.

Réunion PLUi-H

Plan d'urbanisme intercommunal sur les rails

Depuis 2019, les élus de la CCPCP travaillent à l'élaboration du plan d'urbanisme intercommunal.

Après cette phase de travail, consacrée au diagnostic territorial, l'heure est aujourd'hui à la définition des orientations d'aménagement.

Dernièrement présenté aux élus municipaux, le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) sera exposé aux habitants lors de **2 réunions publiques** :

- à **Pleyben**, salle Arvest (17 rue de l'église) le 27 janvier 2022 à 18h30
- à **Plomodiern**, salle communale (place St Yves) le 10 février à 18h30.

ATTENTION : arnaques aux faux RIB dans les boîtes Mail

La vigilance est de mise face au nouveau type d'escroquerie qui vise à falsifier le courriel d'un professionnel pour envoyer un RIB frauduleux accompagné d'une facture.

Quelques conseils pour éviter de se faire piéger :

- afin d'éviter d'être la cible de cette arnaque, il faut privilégier les échanges de coordonnées bancaires en face à face ou oralement.
- en cas d'envoi par courriel, vérifier scrupuleusement l'adresse mail de votre interlocuteur
- il faut demander au professionnel, ou à la personne, dont vous êtes le débiteur, le nom de sa banque et son adresse mail. Avant d'effectuer le virement, il faut le prévenir et lui demander confirmation du versement de la somme sur son compte dès réception.

En cas d'arnaque, les chances de se faire rembourser sont très minces, mais vous pouvez vous rapprocher d'une association de défense des consommateurs.

L'Association DIGOR

En ce début d'année 2022, relance des activités.

L'association propose une rencontre autour de jeux de société suivi d'une collation le 29 janvier de 15h à 17h à la salle polyvalente.

Ce jour là, vous pourrez renouveler votre adhésion ou adhérer.

Pour participer, nous vous demandons de vous inscrire pour le 24 janvier en appelant Annick au 06 86 73 47 24 ou Geneviève au 06 79 55 74 56.

Nous vous rappelons que le port du masque et le pass sanitaire sont obligatoires.

Information paroissiale

Messe à l'église de Trégarvan le 29 janvier à 18 h00

Le saviez-vous?

TREGARVAN n'a pas toujours été la commune la moins peuplée du Finistère !

Le dernier recensement en 2019 fait état d'une population de 114 habitants.

En 1846 la population était à son maximum avec 609 habitants.

Evolution :

Jusqu'en 1910 la population oscille entre 500 et 600 habitants.

Puis à partir de cette date jusqu'en 2000, on observe une baisse régulière avec une perte d'environ 30 habitants tous les 10 ans pour atteindre un effectif d'environ 140 habitants.

Une nouvelle baisse nous amène à la situation actuelle de 114 habitants.

Coïncidence :

Ce nombre est proche de 119 qui est le nombre d'habitants recensés à Goulenez en 1846.

A cette date, seuls trois villages comptaient moins de 10 habitants. (Kervily, Kerloch et Le Granec).

Imaginons que toute la population actuelle de la commune soit regroupée dans les 17 habitations qui constituaient le village de Goulenez... Sans eau courante, sans électricité, sans voitures...

Imaginons la vie autour de la fontaine et peut-être du lavoir...

Un peu d'optimisme :

Des signes annoncent une remontée de la démographie dès cette année. Continuons à bien vivre ensemble dans un cadre préservé.

